

Certification des organismes de Formation aux Activités Privées de Sécurité (FAPS)

Attester de vos compétences en matière de formation

L'arrêté du 1^{er} juillet 2016 définit les critères et la procédure d'obtention (ou de renouvellement) pour être **autorisé à exercer une activité de Formation aux Activités Privées de Sécurité**.

Les organismes de formation qui œuvrent dans la Formation aux Activités Privées de Sécurité doivent fournir un certificat attestant de leur compétence en matière de formation.

Les bénéfices de cette certification

Si vous êtes un organisme de formation aux activités privées de sécurité, soumis à une autorisation du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité), la certification est obligatoire (L. 625-2 du code de la sécurité intérieure - CSI).

Cela vous permet de :

- répondre de façon efficace et économique à votre obligation réglementaire.
- obtenir une preuve de qualité pour vos clients et partenaires.



L'offre Apave

Certification des organismes de Formation aux Activités Privées de Sécurité (FAPS)

Les 6 étapes pour obtenir sa certification :

- 1 | Demandez à Apave Certification un devis personnalisé
- 2 | Transmettez votre dossier de candidature à Apave Certification pour examen de recevabilité
- 3 | Transmettez votre recevabilité favorable au CNAPS (pour obtenir votre autorisation temporaire d'exercice)
- 4 | Vous êtes audité par Apave Certification
- 5 | Vous recevez votre rapport d'audit et le cas échéant votre certificat, valable pour 5 ans, sous réserve des audits annuels de suivi satisfaisants
- 6 | Vous transmettez ce certificat au CNAPS pour avoir votre autorisation définitive ; et ce au plus tard au 01/01/2018

Validité du certificat

5 ans avec audit de suivi annuel.

Programme d'évaluation

En plus de votre certification spécifique aux activités privées de sécurité, nous pouvons également vous labelliser sur le référentiel « Qualité des Actions de Formations » pour la reconnaissance par les financeurs de la formation professionnelle (imputations des coûts de formations à ces financeurs).

Ce label est reconnu par le CNEFOP et par les financeurs (OPCA, Pôle emploi...).



Nos atouts

Apave Certification et Labellisation, filiale du Groupe Apave, propose des prestations de certification des systèmes de management (ISO 18788, ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001...), de produits et services, de compétences, ainsi que des labels et évaluations. Elle s'appuie sur un réseau d'auditeurs qualifiés, internes et externes, répartis sur le territoire national et international et opère dans le domaine volontaire comme dans le domaine réglementaire. Organisme reconnu et indépendant (tierce-partie), Apave Certification et Labellisation donne l'assurance écrite qu'une organisation, un processus, un produit, un service ou des compétences de personnes est conforme à des exigences spécifiées dans les référentiels (norme, règlement, spécification technique, etc.).



Nous contacter

apave.certification@apave.com

01 45 66 18 18

www.apave-certification.com